

## Rapport mondial sur la diversité culturelle (UNESCO) Sous-groupe « Identité religieuse et identité culturelle »

### LE JOUR DE SAINT MARC vs LE JOUR DE L'OIGNON

L'une des grandes conquêtes de la Révolution française, et parmi les plus durables, est bien l'invention, l'organisation et l'établissement du système métrique. Préparé par le Comité d'Instruction publique, ce système de poids et mesures est une victoire de la raison et du républicanisme sur l'ancien système dont l'étalon était le pied du roi !

Participant du même esprit de rationalisation, le calendrier républicain divisait l'année en mois de longueur égale pendant que la semaine comptait 10 jours. De même, on avait chargé le poète Fabre d'Églantine de trouver des noms de substitution aux désignations des mois et des jours du calendrier mis sous la protection des saints. Pourtant cette réforme n'eut pas le même succès que le système métrique. Les résistances ne venaient pas seulement du côté de ceux qui se réclamaient de la tradition chrétienne mais des habitudes et des pratiques culturelles, tant sont forts les archaïsmes religieux qui forment l'armature d'une culture. Les jours du mois mis sous l'égide de tel ou tel légume avaient beau traduire et rappeler les cultures saisonnières, très didactiquement, les citoyens qui n'avaient jamais vraiment quitté la coutume d'appeler le 8 mai ou le 24 juin la Saint Marc ou la Saint Jean revinrent rapidement au calendrier grégorien et à ses saints dès la Restauration, en dépit des progrès de la déchristianisation. Et de nos jours encore à l'heure de la météo dans la France très laïque on peut voir la speakerine rappeler le Saint du jour et souhaiter bonne fête à ses éponymes !

Une première leçon à tirer de cet exemple historique est que les liens entre culture, mœurs et religion sont tissés si étroitement que les dénnotations religieuses rythmant les événements quotidiens dans les pays de tradition chrétienne perdent leur signification strictement religieuse pour se transformer en référents culturels communs. Sentiments d'appartenance culturelle et sentiments d'appartenance religieuse se confondent sur ce plan socio-symbolique jusqu'à l'indistinction. En ce sens là le pape qui tenait à rappeler au moment des débats sur la Constitution européenne la tradition chrétienne de l'Europe n'obéissait pas seulement à l'esprit de clocher. En même temps que le rappel des racines religieuses de la culture, il s'agissait d'une prise de parti politique nécessaire pour les mettre à nu.

La question se pose alors : y a-t-il une identité religieuse, ou plus précisément un sentiment d'appartenance religieux qui soit distinct du sentiment d'appartenance culturelle ? Et si oui quels seraient les critères ou du moins les éléments traçant la ligne par laquelle passerait cette distinction hypothétique ?

Les thèses que je soutiens ici, et qui se veulent autant de têtes de chapitres à développer pour alimenter la réflexion du sous-groupe de travail « identité religieuse et identité culturelle », sont les suivantes :

1. Il existe un continuum entre l'ordre culturel et l'ordre religieux sur le plan socio-symbolique, continuum qui se maintient sous l'horizon d'une langue commune et qui se consolide grâce à des échanges mimésiques mutuels constants pendant que son développement est dicté par des déterminations d'ordre politique.

2. Les distinctions entre identité religieuse et identité culturelle de même que leur hiérarchisation éventuelle par les individus ou par les groupes d'individus n'apparaissent qu'à la faveur des luttes idéologiques quand celles-ci sont menées au nom de la tolérance ou du pluralisme culturel ou religieux.

3. Le tracé de la ligne éventuelle de démarcation entre culturel et religieux passe par la sphère du politique, autrement dit c'est le fait d'une faction, d'un parti, d'un mouvement ou d'un État d'instituer une différence entre appartenance nationale qui vient absorber la dimension culturelle et appartenance religieuse.

4. Cette ligne de démarcation tend, en revanche, à s'atténuer, voire à disparaître en corrélation avec le degré et la nature de la résistance idéologique et politique à l'intensification des mouvements communautaristes et aux menaces de division que suscitent à l'encontre de l'unité d'un pays les revendications particularistes.

Développons brièvement ces quelques thèses.

### **1. Un continuum socio-symbolique**

Sur le plan collectif, les institutions culturelles et les artefacts et conventions qui en dérivent sont constitutifs du langage symbolique commun d'une société donnée, si l'on veut résumer de façon lapidaire tout le travail d'homogénéisation des représentations individuelles, de leur unification sous un horizon commun de significations partagées, ainsi que de leur enregistrement, leur normalisation, leur harmonisation et leur diffusion. Institutions et artefacts culturels matérialisent les représentations symboliques et les significations que les membres de

telle ou telle société forge des activités auxquelles ils se livrent, les perpétuent, les reproduisent et permettent à travers les réseaux des échanges sociaux leur évolution et leurs mutations. Ce sont encore institutions et artefacts qui, à travers leurs sédimentations et leur partage, sont à la source de l'apprentissage des sujets-agents à la vie sociale, à la source également de la mémoire collective et, ultimement, du sentiment de leur unité et de leur appartenance.

Les institutions religieuses sont, de ce point de vue, partie prenante des institutions culturelles. Et de même qu'une langue est la manifestation la plus éclatante de l'activité symbolique de l'animal humain mais qu'elle n'est pas la seule, de même les institutions religieuses, et sous ce chef on englobera les activités diverses marquées du sceau religieux, sont les vecteurs des significations les plus prégnantes d'une culture, car parmi les plus anciennes et les plus compréhensives.

Quand sera solennellement proclamée la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, en 1789, c'est tout naturellement que la forme imagée qui circulera les reproduisant sera faite sur le modèle des Tables de la Loi. Ce n'est guère surprenant, non plus que les palais de justice affectent l'architecture des temples et leur colonnade imposante. Dans les pays très laïcisés, où la séparation entre l'Église et l'État se sont faites depuis longtemps, le calendrier du travail suit celui des fêtes religieuses. Au Québec, pays qui s'est peut-être le plus rapidement déchristianisé de l'histoire, il existe un mouvement qui réclame de créer des fêtes civiques à l'imitation des cérémonies religieuses, comme le baptême ou la première communion. Bref la religion, ses rites, le sentiment du sacré et du transcendant qui l'imprègne, reste dans les pays de tradition chrétienne, la matrice des significations symboliques que déclinent à leur manière les autres activités sociales.

À l'heure de la mondialisation, des brassages de population, ou encore plus simplement dans les pays où il existe des minorités religieuses, au Proche-Orient particulièrement, les communautés qui les regroupent, quand leurs membres sont d'origine ethnique différente de celle de la majorité, cherchent à séparer, mais sans enjeu politique conflictuel notable, les « nous » des « eux autres », comme disent les Québécois. Les membres des communautés cherchent à accumuler et à reproduire les marques distinctives qui servent en même temps à fonder les liens d'appartenance. C'est ainsi que sont montées en épingle tant les habitudes les plus triviales, culinaires, par exemple, que les pratiques religieuses, les fêtes et les cérémonies pour mieux se reconnaître entre soi, se sentir rassurés et en même temps fiers de faire parti de la

même tribu. Tout se passera tranquillement tant que le juridique ou le politique laisseront faire sans intervention le travail culturel d'assimilation-adaptation. On verra alors un peu partout dans les cantines, par exemple, les plats libanais de taboulé voisiner familièrement avec la salade de betteraves ou de pommes de terre.

Sur fonds d'acceptation mutuelle des différences, voire des influences réciproques, les citoyens auront des rapports sans heurts. Petit à petit la culture absorbe et adapte les apports qui lui sont étrangers. Il y a plusieurs maisons dans la demeure du père, comme on dit. Cependant, au fur et à mesure que le modèle politique évolue, passant de la démocratie représentative à la démocratie délibérative dans un rapport dynamique avec le modèle culturel lui-même, évoluant de l'intégration à la diversité en passant par la mosaïque culturelle, des événements cristalliseurs jouent l'office de catalyseurs et précipitent le franchissement des étapes. Les rapports entre religion et culture se voient tout à coup traînés, si l'on peut dire, sous les feux de la rampe. Ainsi au Québec lors de la déconfessionnalisation des écoles, les parents se sont affrontés sur le contenu des cours de morale, les uns les voyant comme des cours d'histoire des religions, les autres pour des leçons sur les civilisations et les cultures. Pour donner encore un autre exemple, évoquons la stupéfaction soudaine lors de l'affaire devenue célèbre depuis et débattue devant les tribunaux au Québec : on apprenait brusquement que les petits Sikhs portent à l'école un kirpan c'est-à-dire un petit poignard rituel, et que ceci a beau être une coutume religieuse, elle est en principe interdite par la loi. Au Canada, les juristes ont alors inventé le principe de l'accommodement raisonnable qui permet aux pôles religieux et culturels devenus antagonistes de se confondre à nouveau paisiblement. L'évolution du continuum, sa préservation, sa reproduction à l'abri des fractures et de violence sont ainsi facteurs des instances politiques et juridiques qui leur sont transcendants dans nos sociétés.

## **2. Distinctions et luttes idéologiques**

De la même façon que c'est lors des crises que le tissu culturel laisse apparaître les motifs qui le composent, de la même façon les luttes idéologiques, c'est-à-dire dans l'ordre culturel les polémiques, débats, revendications, doctrines poursuivant des fins politiques, exacerbent les distinctions enfouies jusqu'alors dans le tissu culturel unissant dans la diversité, pour paraphraser la devise du Canada, mœurs, coutumes et pratiques. C'est dans l'atmosphère de crises que les discours partisans montent en épingle les différences d'ordre culturel ou religieux pour les

transformer en autant de clivages entre groupes et en autant de marques d'opprobre et d'exclusion.

Paradoxalement, c'est lorsque on prêche pour la tolérance que l'on suscite les combats les plus violents : on se dispute la définition et le sens du concept (tolérance ou indifférence ? vraie ou fausse tolérance ?) et pour décider de son champ d'application (civile, religieuse, morale, culturelle ?). Un exemple historique entre mille nous est donné par le cas des protestants, enjeu d'une lutte féroce à la veille de la Révolution française entre les Parlements, le parti de l'Église, le parti des Philosophes. L'édit de tolérance de Louis XVI, rectifiera quelque peu leur statut mais il faudra attendre le déclenchement de la Révolution, les réclamations des protestants, et enfin la séparation de l'Église et de l'État. Tout retombe alors dans l'ordre, les protestants ne sont plus réputés des étrangers mais des citoyens français que rien ne sépare des citoyens catholiques. On se rappellera aussi le triste exemple de la « solution finale », et plus près de nous l'extermination réciproque entre chiites et sunnites qui se poursuit en Irak.

Et jusqu'à présent, même dans nos démocraties, même dans les pays ouverts à l'immigration, les failles qui traversent le discours apparemment apaisant du pluralisme religieux ou culturel sont promptes à venir au jour dès qu'éclate un quelconque différend d'ordre politique ou économique et que la situation s'envenime. Ainsi quand eût lieu le référendum pour un Québec indépendant, le premier ministre à l'époque du parti au pouvoir, s'empressa de rejeter, une fois battu, le poids de la défaite sur les immigrants, transformés du coup en ennemis étrangers pour leur opposer la loyauté des Québécois de souche. Et qui saurait trancher quand on a affaire à l'idéologie sioniste si le fait d'être Juif désigne une race ou une religion. La rectitude politique du discours est faussement lénifiante. Elle conduit plus vite à Babel qu'au rassemblement national. En Ontario on a risqué d'instituer pour les musulmans canadiens le tribunal de la Sharia, donnant du même coup la prééminence à la religion au détriment de la culture majoritaire et de la Constitution canadienne.

Le respect de la diversité culturelle pour engendrer des effets bénéfiques doit se conjuguer étroitement avec celui de la diversité religieuse. Il faut veiller à ce que le discours d'ensemble socio-symbolique soit orienté par les valeurs d'égalité de tous devant la loi et de liberté de conscience et d'expression si l'on ne veut pas voir sombrer l'esprit d'ouverture cosmopolitique et se déliter les institutions démocratiques, régulatrices des échanges sociaux, à force d'une tolérance mal comprise, sans limites discernables. Le monolithisme, qu'il soit religieux ou

culturel, est bien en effet le plus gros danger actuel, susceptible de faire régner le fanatisme aveugle, la terreur, le chaos et, finalement, l'indifférence et le repli individualiste. Le discours de la diversité est sans contredit l'antidote le plus puissant à ces maux mais, comme nous l'ont appris les Idéologues du Directoire, « l'éducation de la liberté » est un long apprentissage. Il faut tout d'abord en donner le pli en captivant tout ensemble les corps, les émotions et les esprits, et faire progressivement ainsi rejoindre les mœurs, la politique et les lois tout en gardant le cap du bien commun. L'esprit public finit à la longue par venir à bout de l'atomisation d'une société.

### **3. Nationalisme, culture et religion**

Dans le rapport ambivalent, en temps de crise, de conflits ou de débats, entre culture et religion, et plus précisément entre identité culturelle et identité religieuse, le danger de voir s'opposer les deux appartenances, se contredire, voire s'annihiler l'une l'autre n'origine que très rarement chez les individus. Il prend sa source dans les diverses instances politiques, des plus petites à la plus grande, l'État, qui regroupent un certain nombre de personnes et les réunit en corps, au nom d'une entité abstraite et transcendante comme la nation, la patrie, le parti etc. Le citoyen jouit même d'un document, carte d'identité, passeport, certificat de citoyenneté, l'assurant officiellement comme ressortissant de tel ou tel pays ou encore membre de tel ou tel regroupement politique. Quand il y a une guerre, on se doit de défendre son pays que l'on soit chrétien dans un pays musulman ou de culture orientale ou africaine dans un pays de culture occidentale ainsi qu'il est arrivé pendant la Seconde guerre mondiale aux Noirs ou aux Japonais américains.

On a vu au Québec, pendant la Seconde guerre mondiale, certains Québécois, parce qu'ils se sentaient avant tout appartenir à une société (francophone et catholique) distincte du Canada anglais, étrangers aussi, sinon hostiles au pouvoir fédéral, refuser de s'enrôler contre Hitler pour défendre, comme on disait alors, les valeurs occidentales de liberté car ils déclaraient que ce n'était pas leur guerre mais celle des Anglais. On voit que le sentiment d'appartenance nationale oblitère les autres sentiments d'appartenance, quitte parfois à les mettre sous sa dépendance. On est d'abord Français puis Juif, ainsi de suite. Ce rapport n'est en tous cas pas spontané mais provoqué chez les individus par des circonstances extérieures qui mettent en danger le sol, la patrie, le territoire immédiat. La ligne de démarcation ne passe plus entre les citoyens de culture ou de religion différente mais entre nationaux et étrangers.

#### 4. Communautarismes, particularismes et unité d'une société

Les démocraties néo-libérales à l'heure de la mondialisation participent d'un double phénomène : d'une part, la souveraineté de l'État est en crise et s'accompagne d'une désaffection vis-à-vis du système de représentation actuel, d'autre part, la montée des mouvements communautaristes comme l'ampleur des revendications particularistes morcellent la société. Le sentiment d'appartenance, la recherche d'une identité passe alors plus volontiers par le groupe auquel on appartient ou par la cause pour laquelle on milite pour davantage de justice ou de reconnaissance.

Il n'est pas étonnant de voir un mouvement de réaction, ou de résistance à la résistance, si l'on préfère, s'amorcer. Le plus souvent il dépend de l'initiative d'un gouvernement qui veut refondre les groupes sociaux dans l'unité nationale menacée. Les formes de résistance aux revendications politiques se situent presque toutes du côté culturel, et non du côté religieux jugé plus diviseur. L'État mise sur des stratégies rassembleuses comme l'organisation de fêtes civiques, la mise sur pied d'expositions faisant revivre des scènes fortes du patrimoine national, la création de programmes en éducation civique. L'accent est mis sur l'importance des cours d'histoire. Les préoccupations au sujet de la langue s'accroissent plus qu'à l'accoutumée.

Quelques exemples concrets peuvent illustrer ce point. Ainsi au Proche-Orient les églises non latines ont conservé la coutume d'user la langue vernaculaire comme langue liturgique. L'église melkite, grecque catholique, célèbre la messe d'abord en grec, la langue commune de l'Empire byzantin, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, moment de sa séparation avec l'Église orthodoxe et de son rattachement à Rome, puis au fur et à mesure de la conquête arabe, en langue arabe, langue qui devient la langue parlée dans toutes ces régions. Il n'y a pas de solution de continuité entre langue sacrée et langue de la culture quotidienne. Certes la messe et les chants conservent du grec entremêlé à l'arabe, et tant le prêtre que les chantres passent indifféremment de l'une à l'autre langue. Il a fallu en Occident attendre Vatican II pour que l'Église opère ce rapprochement avec la langue du pays en dépit de la tentative, sous la Révolution de l'Abbé Grégoire, chef de l'Église constitutionnelle de remplacer le latin par le français dans la liturgie et tous les actes ecclésiastiques. Autre marque subtile d'assimilation-distinction, est l'ajout récent dans les Églises d'Orient au moment de l'invocation rituelle « au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit », le « Dieu unique », pour ne pas choquer outre mesure la majorité musulmane, et proclamer le monothéisme.

Ainsi progressivement la dimension culturelle et symbolique tend à surdéterminer l'ensemble des activités sociales et à subsumer à travers ses réseaux les représentations à valence religieuse. Un nouveau continuum s'installe, évolue à coups de modifications imperceptibles, se re-produit jusqu'à la prochaine crise et au renouvellement des formes culturelles et institutionnelles à travers lesquelles il se manifeste.

Josiane Boulad-Ayoub

Chaire Unesco d'étude des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique  
UQAM

### **Bibliographie succincte à l'appui des thèses soutenues et brièvement développées ci-dessus**

- Voir en particulier les conférences du séminaire 2006-2007 de la Chaire Unesco, *Droits et cultures*, et en particulier la conférence du professeur Luc Tremblay de l'Université de Montréal : *Le multiculturalisme en droit constitutionnel canadien*.

- Voir la collection *Verbatim*, PUL, 2006 qui reprend les textes des grandes conférences de la Chaire ; en particulier pour le sujet à l'étude :

- Shauna Van Praagh, *Hijab et Kirpan. Une histoire de cape et d'épée*
- M. Angenot, M. Eddi, P-M. Vernes, *La tolérance est-elle une vertu politique*.

### **Études générales :**

J. Boulad-Ayoub, *Mimes et parades. L'activité symbolique dans la vie sociale*, Paris L'Harmattan, 1995.

P.L. Berger et T. Luckmann, eds, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Klincksieck, 1986.

E. Cassirer, *La philosophie des formes symboliques*, 3 vols., Paris, Minuit, 1972.

E. Cassirer, *Essai sur l'homme : introduction à une philosophie de la culture humaine*, Paris, Minuit, 1975.

C. Geertz, *The Interpretation of Cultures*, New York, Basic Books, 1973.

M. Sahlins, *Au cœur des sociétés. Raison utilitaire et raison culturelle*, Paris, Gallimard, 1976.

V.W. Turner, *Le phénomène rituel, structure et contre-structure*, Paris, PUF, 1990.

M. Vovelle, *Idéologies et mentalités*, Paris, Maspéro, 1982.

G. Walford, *Ideologies and their Functions*, London, Georges Walford, 1979.

L. White, *The Evolution of Culture*, New York, McGraw-Hill, 1959.

L. White, *The concept of cultural systems*, New York, Columbia Press, 1975.